

MAIRIE DE PLUMELIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020



Envoyé en préfecture le 18/02/2020
Reçu en préfecture le 18/02/2020
Affiché le **19 FEV. 2020**
ID : 056-215601741-20200205-2020_01-DE

Délibération 2020-01

L'an deux mil vingt, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Madame CONAN Patricia, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine (arrivée à 19h31), Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame MARECHAL Corinne, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE BOULER Sabrina, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas, Madame LE PALLEC Noëlie, Monsieur ROSELIER Frédéric.

Etaient absents excusés : Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur LE SOLLIEC Patrick

Etaient absents : Madame LE BOULER Isabelle, Madame LE RAY Béatrice, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Madame LE BOULER Sabrina

PROJET EOLIEN A KERVELIN EN MOREAC

Considérant qu'une enquête publique est actuellement en cours sur la commune de Moréac dans le cadre d'un projet éolien au lieu-dit Kervellin. Ce projet développé par la société ENERCON prévoit l'installation d'un parc éolien composé de 2 éoliennes d'une puissance unitaire de 3500kW, culminant à 180 mètres en bout de pale (hauteur de moyeu 111mètres, diamètre de rotor 138 mètres) pour un parc d'une puissance totale de 7MW. La société ENERCON met en avant le fait d'une production d'électricité locale et les recettes fiscales qui seront perçues. La société annonce également la mise en place de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts.

Le conseil municipal de PLUMELIN est sollicité pour donner un avis dans le cadre de l'enquête publique en cours du 20 janvier au 20 février.

Vu l'avis du conseil municipal de MOREAC qui s'est prononcé par délibération le 6 avril 2018 : à la question « êtes-vous favorable ou non, par principe, au développement de projets éoliens sur le territoire de la commune ? », le conseil municipal, à la majorité absolue, a émis un avis de principe, défavorable concernant le développement de projets éoliens sur le territoire de la commune de MOREAC.

Vu l'avis défavorable prononcé par le conseil municipal d'Evellys le 17 janvier 2020, qui a suivi les préconisations de la commission agriculture et environnement au motif d'habitations situées trop près du projet.

Considérant l'intérêt des éoliennes dans le cadre du développement des énergies renouvelables ;

Considérant l'avis des communes voisines et les arguments avancés ;

Considérant l'éloignement du projet pour la commune de PLUMELIN ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet éolien de Kervelin à MOREAC pour les motifs principaux d'éoliennes très hautes et situées à proximité d'habitations, prévalant sur les intérêts d'installation d'unités de production d'énergie et de recettes fiscales, et ce malgré l'annonce de compensations d'impacts pour l'environnement.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à transmettre la délibération en mairie de MOREAC pour que celle-ci soit versée au dossier de l'enquête publique.

Pour extrait certifié conforme
Monsieur le Maire
Pierre GUEGAN